

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016

Présents : M. Raoul FLOREZ, président
Mme Anne JAGGI, adjointe
Mmes Magali BARTHASSAT – Marie-Agnès DOUGOUD - Céline FONTAINE
Joséphine RODRIGUEZ
MM. Alexandre DUNAND - Jordane FONTAINE - Lory GENOUD – René GREPT -
Nicolas HAFNER - Didier JACCARD – Martin STAUB

Excusé : M. Gérard FONTAINE, adjoint

Secrétaire : M. Philippe REVILLET

M. le président ouvre la séance du Conseil municipal à 18 h. 30 et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil municipal.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016**
- 3. Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2015**
- 4. Approbation relatif à l'émolument administratif dû pour une autorisation du domaine public communal**
- 5. Communications de l'exécutif**

1.- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 du Conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 qui n'avait pas été approuvé lors du Conseil municipal du 18 avril est approuvé après modification, à l'unanimité des membres présents.

2.- Approbation du procès-verbal de la séance du 18 avril 2016

Le procès-verbal de la séance du 18 avril 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3.- Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan de l'exercice 2015

Suite à une question posée par M. Alexandre Dunand relative au contenu de la délibération. Une erreur de report de chiffre a été constatée. M. Daniel Fontaine a donné les explications relatives à cette erreur, la délibération a par la suite été rectifiée en conséquence.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2015 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2015 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,

vu la séance (rapport) du 11 avril 2016 de la Commission des finances,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire

le Conseil municipal, par 11 voix, soit à l'unanimité des membres présents

DECIDE

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2015.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 1.850.027,89 aux charges et de CHF 2.330.027,10 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 479.999,81.
3. D'approuver le compte d'investissement 2015 pour un montant de CHF 694.280,15 aux dépenses et de CHF 179.272,55 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 515.007,60.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 821.407,11 par la reprise des amortissements inscrits au compte de fonctionnement de CHF 341.407,30 et la reprise de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement de CHF 479.999,81. L'autofinancement s'élève à CHF 821.407,11 et l'excédent de financement à CHF 306.399,51.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 479.999,81 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2015.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2015, totalisant à l'actif un montant de CHF 14.399.983.90 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 10.744.775,90
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF 3.589.936,17
- Avances aux financements spéciaux (natures 18)	CHF 65.271,83
Total de l'actif	CHF 14.399.983,90

et au passif un montant de CHF **14.399.983,90** qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 107.872,37
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 3.903.800,00
- Provisions (nature 24)	CHF 618.000,00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 449.068,12
- Fortune nette (nature 29)	CHF 9.321.243,41
Total du passif	CHF 14.399.983,90

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2015 à CHF 300'000.-.

4.- Approbation relatif à l'émolument administratif dû pour une autorisation du domaine public communal.

Vu les dispositions des articles 58 et 59 de la Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement du 19 mars 2015 (LRDBHD) ;

Vu l'article 30 alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition de M. le Maire,

le Conseil municipal, par 11 voix, soit à l'unanimité des membres présents

DECIDE

1. d'adopter le règlement relatif à l'émolument administratif dû pour une autorisation du domaine public communal.

5.- Communications de l'exécutif

Nouvel horaire de la douane

M. le président nous informe que depuis aujourd'hui, le nouvel horaire de l'ouverture de la barrière de la douane de Soral II est en vigueur, à savoir 06h00 – 22h00 contre 05h00 – 22h00 précédemment.

Projet CMNET

Un formulaire est distribué aux membres du Conseil municipal qu'ils doivent remplir afin d'avoir une adresse e-mail personnelle « @soral.ch ».

Rencontre avec le Conseil municipal de Viry

M. Alexandre Dunand propose d'organiser une rencontre avec le Conseil municipal de Viry, afin de présenter le fonctionnement de l'Etat suisse et respectivement pour la commune de Viry de l'Etat français. Nous allons leur proposer les jeudis 13 et 20 octobre 2016. Un apéritif dinatoire suivra la réunion.

Fête villageoise 2017

M. Lory Genoud nous informe qu'en raison du calendrier politique français, le village de Labeaume ne sera pas présent à cette occasion.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance du Conseil municipal est levée par le président à 19h15.